

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 AVRIL 2014, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Madame Guylaine Jacques
Madame Renée Lessard
Monsieur Charles Vachon
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert assiste à la rencontre.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Ordre du jour
7 avril 2014**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Avis public Présentation des États financiers 21 avril à 19h30
- 6- Résolution appropriation surplus 30 000\$ pour budget 2014
- 7- Correction résolution 42-02-2013 « 6000\$ au lieu de 6666\$ »
- 8- Vente pour taxes (déléguer un représentant)
- 9- Présentation et adoption du premier projet de règlement sur les dérogations mineures
 - Avis public Assemblée de consultation publique le 5 mai 19h15
- 10- SERVICE INCENDIE : A) Parole au directeur incendie
 - B) Appui pour gyrophares vert pour pompiers à temps partiel
 - C)
 - D)
- 11- Politique familiale
 - Cours RCR
- 12- VOIRIE
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur de voirie
 - Lumière Lac-Algonquin – suivi avec Sogetel
 - Calcium liquide
 - Tour de Beauce – autorisation de passage
- 13- Correspondance - -
- 14- Loisirs : A) Offre d'emploi et engagement monitrices – comité de sélection
 - B) Rapport Annuel Bibliothèque – demande budget 200\$
 - C) Autorisation inscription 2 moniteurs à URLS
 - D) Achat d'étagères sur roulettes (Loisirs, Etchemin en forme)
 - E) Rapport semaine relâche 2014
- 15- Varia: A) Inscription congrès de ADMQ 2014
 - B) Ordinateur bureau – Windows XP
 - C) D)
- 16- Période de questions
- 17- Ajournement pour présentation des états financiers 2013

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

63-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants :

- Point 5 changer la date au 22 avril 2014 (21 avril – congé férié)
- 14- F) rapport rencontre comité loisirs.
- 15- C) local de la caisse
- D) conteneur gros matériaux

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2014

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture.

64-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

65-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant 134 831.85\$ soit acceptée et payée, selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTÉE

FACTURE FENESTRATION ULTIMA

66-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la facture de Fenestration Ultima soit payée selon la soumission de 7 337.11\$. Il était bien spécifié au devis que l'entrepreneur devait venir sur place pour voir l'état des travaux.

ADOPTÉE

AVIS PUBLIC PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Avis public est par la présente donné que la directrice générale soumettra à la séance d'ajournement du 22 avril 2014 à 19h les états financiers et le rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'année 2013. M. Jean-Guy Deblois vérificateur de la Municipalité fera cette présentation. Vu la non-disponibilité de M. Deblois, la rencontre se tiendra le **24 avril 2014**.

RÉSOLUTION APPROPRIATION SURPLUS

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2014, il a été décidé d'approprier un montant de 30 000\$ à même le surplus accumulé pour abaisser le taux de taxation;

67-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un montant de 30 000\$ soit approprié à même le surplus accumulé pour équilibrer le budget 2014.

ADOPTÉE

CORRECTION RÉSOLUTION 42-02-2013

68-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le montant qui apparaît à la résolution 42-02-2013 concernant la réserve pour le traitement des boues aurait dû se lire comme suit : 6000\$ (six milles dollars).

ADOPTÉE

VENTE POUR TAXES (DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT)

69-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale soit autorisée à représenter la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 8 mai 2014 à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Il y a dispense de lire le 1^{er} projet de règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

RÈGLEMENT 02-2014

1^{er} projet RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. C.A-19.1), le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU QU'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147, et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par le règlement numéro 08-08-83;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne permet pas d'éviter la modification de la réglementation d'urbanisme inadéquate ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure n'est pas une incitation au non-respect de la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne doit pas être un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne sert pas d'outil de négociation de bonification d'un projet ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne peut résoudre les problèmes créés par le requérant lui-même ou non, reliés à l'immeuble ;

ATTENDU QUE le présent règlement a fait l'objet d'une consultation selon les articles 124 à 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la session régulière du 3 mars 2014.

70-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le projet de règlement numéro 02-2014 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » est adopté et que le conseil ordonne et statue le règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* numéro 02-2014.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace et abroge, à toutes fins que de droit, le règlement sur les dérogations mineures no 04-92 et son amendement pour les frais de demande par la résolution 07-01-2007

ARTICLE 3

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage et de lotissement.

ARTICLE 4

Les dérogations mineures à la réglementation (zonage et lotissement) doivent respecter les objectifs du plan d'urbanisme.

ARTICLE 5

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire partie d'une dérogation mineure.

Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

ARTICLE 6

Dans le cas d'une construction dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi.

Ne sont pas notamment considérés avoir été exécutés de bonne foi les travaux de construction lorsque :

- ces derniers ont débuté sans permis de construction
- ces derniers sont exécutés malgré un ordre de cessation des travaux donné par un inspecteur, conformément aux règlements.

ARTICLE 7

Le requérant doit transmettre sa demande au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis en se servant du formulaire « Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme » qui lui aura été remis et donner le détail des dérogations projetées ou existantes.

ARTICLE 8

Suite à la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

ARTICLE 9

Le coût pour une demande d'une dérogation mineure est de 200.00\$ non remboursable. Ce montant doit être déposé au bureau de la municipalité pour l'ouverture du dossier. Par la suite, le requérant devra acquitter le coût réel de la demande de dérogation mineure, ce qui implique les frais suivants ; heures de l'étude du dossier par l'inspecteur de la MRC des Etchemins, sa présence à la réunion du Comité d'urbanisme et ses frais de déplacement. Les frais des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la réunion, frais de publication dans un journal s'il y a lieu, photocopies, heures que les secrétaires peuvent travailler sur le dossier (procès-verbal de la réunion du CCU, lettre pour consultation, etc.).

ARTICLE 10

Le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme ; lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au comité.

ARTICLE 11

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats ou du requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure.

ARTICLE 12

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment, des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; cet avis est transmis au conseil.

ARTICLE 13

Le directeur général et secrétaire-trésorier, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis dont le contenu doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ARTICLE 14

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par le directeur général et secrétaire-trésorier à la personne qui a demandé la dérogation.

ARTICLE 15

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites au registre constitué pour ces fins.

ARTICLE 16

Ce règlement aura pour effet d'annuler tous les autres règlements antérieurs relatifs aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

ARTICLE 18

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 3 mars 2014

Adoption 1er projet : 7 avril 2014

Résolution # 70-04-2014

Affiché le 08 avril 2014.

Publié dans le journal municipal d'avril 2014.

AVIS PUBLIC **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autre que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Lyse Audet, Directrice générale de la susdite municipalité que :

1. Lors d'une séance tenue le 7 mars 2014, le conseil a adopté le projet de règlement #02-2014 intitulé « *Règlement sur les dérogations mineures* » .
2. Une assemblée de consultation publique se tiendra lundi 5 mai à compter de 19 heures 15 minutes, au 695, rue Carrier à Sainte-Rose-de-Watford. L'objet de l'assemblée est d'expliquer les projets de règlement mentionnés au paragraphe précédent. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués de même que les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité au 695, rue Carrier, Sainte-Rose-de-Watford, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

SERVICE INCENDIE

Parole au directeur incendie

Appui pour gyrophares verts pour pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents ;

CONSIDÉRANT QU'un gyrophare vert, permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT QU'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de 2775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

71-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford appuie le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALE

Le cours RCR est reporté à l'automne vu le peu d'intérêts ce printemps.

Pas de film en avril vu le congé Pascal.

VOIRIE

Dépôt du rapport de l'inspecteur de voirie

Lumière Lac-Algonquin – suivi avec Sogetel

72-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE faire des pressions auprès de Sogetel afin que les travaux de correction de leur fil soient faits afin qu'Hydro Québec puisse procéder à l'installation d'un lampadaire supplémentaire demandé depuis 2 ans.

ADOPTÉE

SOUSSION CALCIUM LIQUIDE

73-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE préparer des appels d'offres sur invitation pour le calcium liquide pour acceptation à la séance de mai 2014.

ADOPTÉE

Tour de Beauce – autorisation de passage

74-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose autorise le passage des cyclistes lors du tour de Beauce le dimanche 8 juin 2014. M. Claude Vincent sera responsable de la sécurité lors du passage du Tour de Beauce.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Don pour après-bal finissants

75-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil accordent un montant de 100\$ pour la préparation d'un goûter lors de l'après-bal des finissants de la Polyvalente des Abénaquis.

ADOPTÉE

Convention pour frais administration Caisse Desjardins

76-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale Lyse Audet ou son adjointe Linda Gilbert, ainsi que le maire M. Hector Provençal à signer la convention pour les frais reliés à notre compte chez Desjardins.

ADOPTÉE

LOISIRS

Offre d'emploi et engagement moniteurs (trices) terrain de jeux – comité de sélection

Autorisation inscription 2 moniteurs à URLS

77-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE procéder à l'engagement de Mathieu Vir & Gabrielle Boulet pour le terrain de jeux. D'autoriser l'inscription à la formation URLS pour les 2 moniteurs.

ADOPTÉE

Rapport annuel Bibliothèque – demande budget 200\$

78-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE faire fabriquer une pancarte pour mettre sur la rue Principale pour indiquer la bibliothèque, à la demande du Réseau Biblio.

ADOPTÉE

Achat d'étagères sur roulettes (loisirs, Etchemins en forme)

79-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat d'une étagère sur roulettes pour le matériel du terrain de jeux.

ADOPTÉE

Travaux au local des loisirs

80-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la facture pour les travaux à Construction Beaudoin sera acquittée lorsque les travaux suivants seront repris : les 2 poteaux 2 x 6 pour soutenir la garde de la rampe pour handicapé devront être changés pour des poteaux plus esthétiques (4x4) et ancrés dans le bois du palier et le plancher de ciment, et corriger l'écart à la fin de la rampe pour handicapé. L'entrepreneur devra prendre rendez-vous avec M. Charles Vachon le conseiller responsable.

ADOPTÉE

Rapport semaine relâche 2014

	REVENUS		DÉPENSES
CHEVALIERS DE COLOMB	250,00 \$	SALAIRE MONITEURS	1026,57 \$
GÉNÉRATION 115	200,00 \$	BÉNÉFICES MARGINAUX	92,93 \$
CAISSE DESJARDINS	250,00 \$	AUTOBUS	217,79 \$
INSCRIPTION ENFANTS	530,00 \$	MONT ORIGINAL	174,85 \$
		MATÉRIEL	47,72 \$
		LOCATION FILM	4,60 \$
		ACHAT CUISINE MASTAI	15,27 \$
		Total dépenses	1 579,73 \$
Total revenus	1 230,00 \$		
		DÉFICIT	(349,73 \$)
		Salaire Nicolas	575,00 \$
Surplus si l'on tient compte du salaire qu'on aurait payé à Nicolas si la patinoire était restée ouverte			225,27 \$

Rapport comité des loisirs

81-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la location de jeux pour la Fête Nationale auprès de Proludik, et d'acquitter le montant nécessaire pour la réservation par un dépôt.

ADOPTÉE

82-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec les achats ou les demandes suivantes : Faire faire des tablettes en mélamine et pose d'une lumière dans le garde-robe, achat de peinture. Plâtrage. Changer plaques électriques. Recouvrir tuyau échangeur d'air. Une soumission sera demandée pour les tablettes et le recouvrement des tuyaux de l'échangeur d'air.

ADOPTÉE

VARIA

Inscription congrès de ADMQ 2014

83-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'inscription d'une secrétaire au congrès de L'ADMQ qui aura lieu du 11 au 13 juin 2014.

ADOPTÉE

Ordinateur bureau – Windows XP

Des soumissions seront demandées pour l'achat d'un nouvel ordinateur pour le bureau municipal.

Local de la caisse

84-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec les négociations entreprises par le maire et acceptent dans les conditions que les frais de réparation de la fournaise, ainsi que l'air conditionné soient partagés

à 50% chaque. Que la municipalité sera la première à intervenir lors de bris de ces systèmes. En ce qui concerne les autres entretiens les mêmes clauses que le dernier bail s'appliqueront. Le bail sera préparé par la caisse pour signature par le maire et la directrice générale ou son adjointe.

ADOPTÉE

Location d'un conteneur

Réserver le 24 mai 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

85-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit ajournée au 24 avril 2014 à 19 heures, il est 21 heures 18 minutes.

ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire

Lyse Audet
Secrétaire-trésorière
et directrice générale

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, Maire

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 24 AVRIL 2014, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lisette Côté
Monsieur Charles Vachon
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Absences motivées : Madame Guylaine Jacques
Madame Renée Lessard

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, Directrice générale adjointe, agit comme secrétaire.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

86-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DE procéder à l'ouverture de la séance d'ajournement, il est 19h.
ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR
24 avril 2014

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Présentation des états financiers 2013
- 4- Varia
 - a) lettre Nil Dumas
 - b) Frais dérogation mineure
 - c) Service de garde TJ
 - d) Équité salariale – Etchemins en forme
 - e)
- 5- Parole aux contribuables
- 6- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

87-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'ordre du jour de la séance d'ajournement en ajoutant au point 4- e) Constructions Beaudoin

f) Service incendie

g) Photos voirie

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013

M. Jean-Guy Deblois présente les états financiers 2013.

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013

88-04-2014

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les états financiers de l'année 2013 qui ont été présentés par M. Jean-Guy Deblois, comptable, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

VARIA

Lettre Nil Dumas

La directrice adjointe informe les membres du conseil que nous avons reçu une lettre pour une infiltration d'eau nous mettant en cause. La lettre a été transmise à notre compagnie d'assurances.

Frais dérogation mineure

Des informations sont données aux membres du conseil afin de les informer que l'article 9 du règlement sur les dérogations mineures, concernant les frais non remboursables lors d'une demande, devra être modifié à la hausse lors de son adoption en mai 2014 pour couvrir les frais encourus lors de la préparation du dossier, publication et frais de réunion des membres du CCU qui sont au-delà de 200\$ actuellement.

Service de garde TJ

Les frais pour le service de garde du terrain de jeux seront augmentés étant donné que le service sera offert 7 semaines au lieu de 6.

Équité salariale – Etchemins en forme

ATTENDU QUE la municipalité doit, chaque année, produire la *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale*;

ATTENDU QU'au regard de cette loi, nous devenons assujetties dès que l'on atteint une moyenne de 10 personnes salariées pendant une période de référence de 12 mois;

ATTENDU QU'en raison du nombre de salariés d'Etchemins en forme, nous avons dépassé le nombre de 10 salariés et que nous nous voyons obligés, d'ici le 31 décembre 2014, de réaliser l'exercice d'équité salariale;

ATTENDU QUE sans l'administration d'Etchemins en forme nous n'aurions pas eu à faire cet exercice, étant donné que nous avons moins de 5 employés admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

89-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil requièrent d'Etchemins en forme qu'ils s'engagent à acquitter tous les frais qu'engendrera cet exercice d'équité salariale, soit au minimum 1000\$.

ADOPTÉE

Constructions A. Beaudoin

90-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les travaux demandés dans la résolution 80-03-2014 ont été effectués à la satisfaction du conseil. De procéder au paiement de la facture de Constructions A. Beaudoin et fils Inc.

ADOPTÉE

Service incendie

M. Provençal informe les membres du conseil d'une offre d'étude pour le regroupement des services incendie que le maire de St-Camille lui a proposé. Pour l'instant, les membres du conseil, sous la recommandation de notre directeur incendie, déclinent l'offre.

Photos voirie

Les membres du conseil désirent que l'inspecteur en voirie fasse une tournée des chemins afin d'identifier les bris pouvant avoir été causés par les véhicules affectés au déneigement et qu'il en produise le rapport à la séance de mai 2014.

PAROLE AUX CONTRIBUABLES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

91-04-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close, il est 20 heures 20 minutes.

ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire

Linda Gilbert
Secrétaire-trésorière adjointe
et directrice générale adjointe

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, Maire